

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

24/09/2021

Dossier complet le :

24/09/2021

N° d'enregistrement :

2021-11631

1. Intitulé du projet

Création d'un forage de 60 m de profondeur pour le renforcement de l'alimentation en eau potable de la commune de Reygade (Corrèze) - Régularisation après travaux

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Commune de REYGADES

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

TRASSOUDAIN Bernard, Maire

RCS / SIRET

2 1 1 9 1 7 1 0 9 0 0 0 1 2

Forme juridique

Commune

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
27. Forages en profondeur, notamment les forages géothermiques, les forages pour l'approvisionnement en eau, à l'exception des forages pour étudier la stabilité des sols. PROJETS soumis à examen au cas par cas : a)	"Forages pour l'approvisionnement en eau d'une profondeur supérieure ou égale à 50 m." : le projet consiste en la création d'un forage de 60 m de profondeur pour l'alimentation en eau potable Code de l'Environnement/IOTA : création du forage soumise à déclaration (rubrique 1.1.1.0. de la Nomenclature Eau)

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Création d'un forage d'alimentation en eau de 60 m de profondeur captant les eaux des micaschistes du Millevaches, avec isolation des premiers mètres de tête par cimentation.

Localisation dans une parcelle couverte en prairie à proximité du captage de sources de la Lèbre, au lieu-dit Puy Murat, sur la commune de Reygade (Corrèze)

4.2 Objectifs du projet

Fourniture d'eau au débit d'environ 3 m³/h pour renforcer l'alimentation en eau potable de la commune en période estivale

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Pendant les travaux (environ 1 semaine), une foreuse et un compresseur permettent la foration par la méthode du marteau-fond de trou. Ils sont stationnés dans le pré.

Les micaschistes, d'abord altérés puis sains, présents sous la couche de terre végétale, sont forés jusqu'à 60 m de profondeur.

Un tube de soutènement cimenté isolera la tête de forage des eaux de ruissellement et de subsurface (de 0 à 6 m) ; le forage est équipé d'un tubage PVC, plein dans sa partie supérieure (de 0 à 20 m) et crépiné en dessous. La tête de forage sera protégée par un local de protection avec margelle béton de 3 m² minimum.

Les eaux de forage et de pompage d'essai sont décantées à l'aide d'un merlon aménagé avec des cuttings, et envoyées dans le PPI enherbé du captage existant (déconnecté pendant les travaux), où elles cheminent selon la pente et se décantent, avant de rejoindre éventuellement le ruisseau distant d'une centaine de mètres.

Après réalisation, une tranchée d'environ 50 cm de profondeur sera creusée sur une centaine de mètres jusqu'à la station de la Lèbre pour enfouir la canalisation d'eau qui enverra l'eau du forage à la station.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'eau du forage sera pompée au débit instantané maximum de 3 à 5 m³/h, principalement en période estivale, en complément de l'alimentation par les sources de la Lèbre (prélèvement annuel environ 5000 à 10 000 m³/an)

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

-Création du forage : déclaration au titre de la Loi sur l'Eau (décret n°93-743 du 29 mars 1993 modifié, relatif aux procédures d'autorisation et de déclaration en application des articles L.214-1 à L.214-6 du Code de l'environnement pour la rubrique 1.1.1.0 / arrêté du 11 septembre 2003 portant application du décret n° 96-102 du 2 février 1996 et fixant les prescriptions générales applicables aux sondage, forage, création de puits ou d'ouvrage souterrain soumis à déclaration).

- Prélèvement d'eau : déclaration au titre de la Loi sur l'Eau - rubrique 1.1.2.0 (Prélèvement supérieur à 10 000 m3/ an mais inférieur à 200 000 m3/ an)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Profondeur	60 m
Diamètre foration	254 et 165 mm
Diamètre tubages	178/195 et 115/125 mm
Superficie du chantier pendant les travaux	50 m ²
Superficie de l'emprise en phase d'exploitation	6 m ²
Principales venues d'eau	autour de 40 m de profondeur/sol

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Parcelle C 1108
Lieu-dit Puy Murat
Commune de Reygade (19430)

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 1° 5 5' 2 5" 66 Lat. 4 5° 0 0' 5 8" 7

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRi du Bassin de la Dordogne et ses affluents pour la commune de Reygades approuvé par AP du 30 octobre 2013 : concerne la bordure nord de la commune le long de la rivière Dordogne : le site du forage n'est pas inclus dans ce zonage, distant de plus de 3 km
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPR des captages de la Lèbre : le forage est créé en vue de renforcer la production de ces captages - Il pourra ainsi bénéficier de la protection existante Le captage de la Lèbre 1, le plus proche du forage, a été déconnecté le temps des travaux et essais.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Prélèvement d'eau souterraine : nappe des micaschistes du Millevaches (masse d'eau FRFG006 "Socle BV Dordogne secteurs hydro p0-p1-p2 ") Le prélèvement de 10 000 m3/an ne représentera que 0,3% des prélèvements totaux effectués sur cette masse d'eau (données 2019). L'impact potentiel du prélèvement sera modéré en raison de la distance des autres prélèvements (à l'exception des captages communaux de Reygade, pas d'autre captages ni forages à plusieurs km du forage)
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le périmètre de protection immédiate d'une superficie d'environ 400 m ² qui sera établi autour du forage sera acquis par la commune de Reygade et soustrait à la prairie actuellement exploitée pour le foin et le pâturage.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Protection de tête permettant d'isoler la nappe vis-à-vis des infiltrations de surface Le forage, destiné à l'alimentation en eau potable de la commune de Reygade, est moyennement vulnérable aux risques sanitaires, et doit faire l'objet d'une protection vis-à-vis des risques de pollution dans le cadre de la demande d'autorisation de distribuer l'eau en vue de la consommation humaine, au titre du Code de la Santé Publique
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Pendant la durée des travaux (environ 1 semaine), la foreuse produit du bruit. Outre sa courte durée, l'impact en est limité par la localisation du projet dans une zone agricole à une distance de plus de 500 m de toute habitation

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Rejets d'eau chargées d'éléments fins pendant les travaux : impact limité par la décantation avant écoulement sur le sol enherbé où l'eau finit de se décanter avant de rejoindre le ruisseau distant d'une centaine de mètres
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La création du forage, en permettant de sécuriser l'alimentation en eau potable de la commune de Reygade, aura un impact positif

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Compte-tenu des faibles débits qui seront prélevés et de la profondeur des principales venues d'eau, le principal effet négatif notable du projet serait la contamination de la nappe d'eau souterraine par des intrusions d'eau de ruissellement depuis la surface. Il n'y a pas de risque de mélange de nappes, la nappe captée et atteinte par le forage étant la plus superficielle. Afin d'éviter l'intrusion d'eau de ruissellement superficielle, les mesures suivantes seront prises, en conformité avec les prescriptions de l'arrêté du 11 septembre 2003 : Cimentation de tête sur 6 m de profondeur et protection de la tête de forage par un regard étanche ancré dans une margelle bétonnée de 3 m² minimum.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Compte-tenu des faibles impacts identifiés, en partie grâce aux mesures prises pour l'aménagement du forage, mais également en raison des faibles débits qui seront prélevés, il nous semble que le projet devrait être dispensé d'une évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Reygades

le, 23 septembre 2021

Signature

Le Maire,



ANNEXE 2 : PLAN DE SITUATION AU 1/25 000
sur carte IGN (fond Géoportail)



ANNEXE 3 : PHOTOS DU SITE

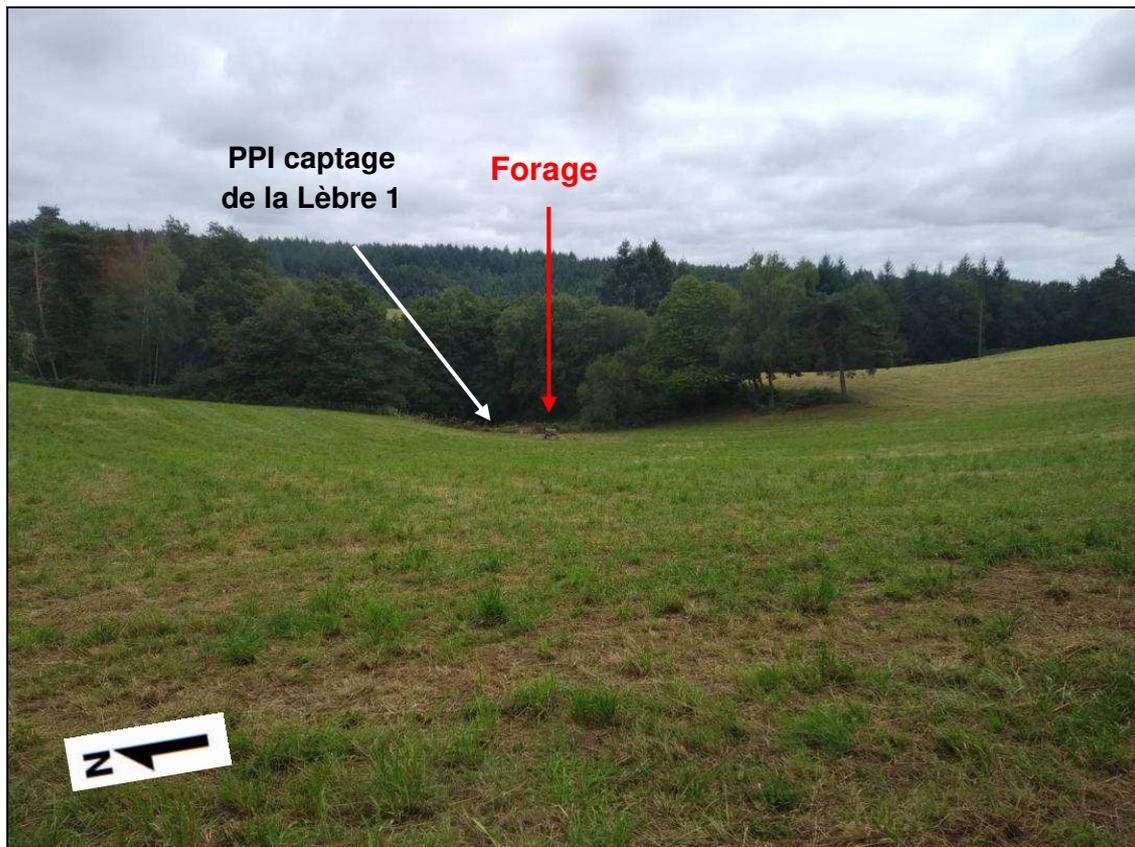


Photo 1 (18 août 2021) : Vue d'ensemble du site

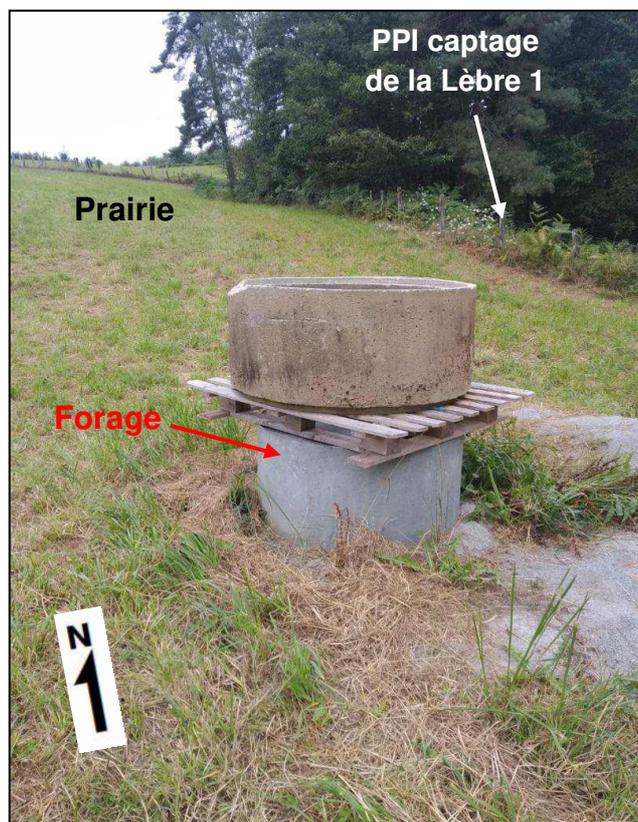
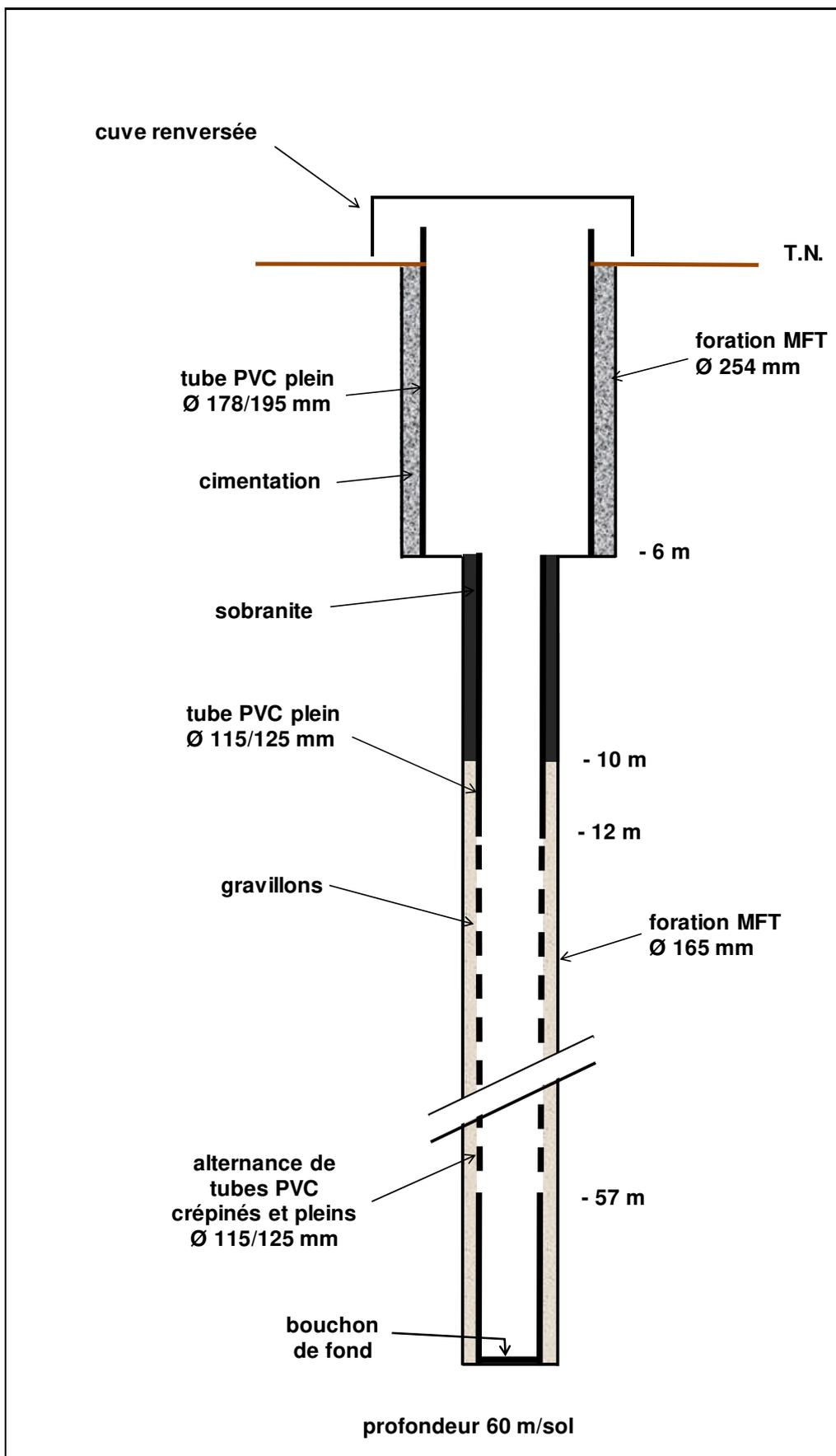


Photo 2 (18 août 2021) :
Environnement proche du forage
(le forage est provisoirement protégé par une cuve renversée,
en attendant son équipement définitif)

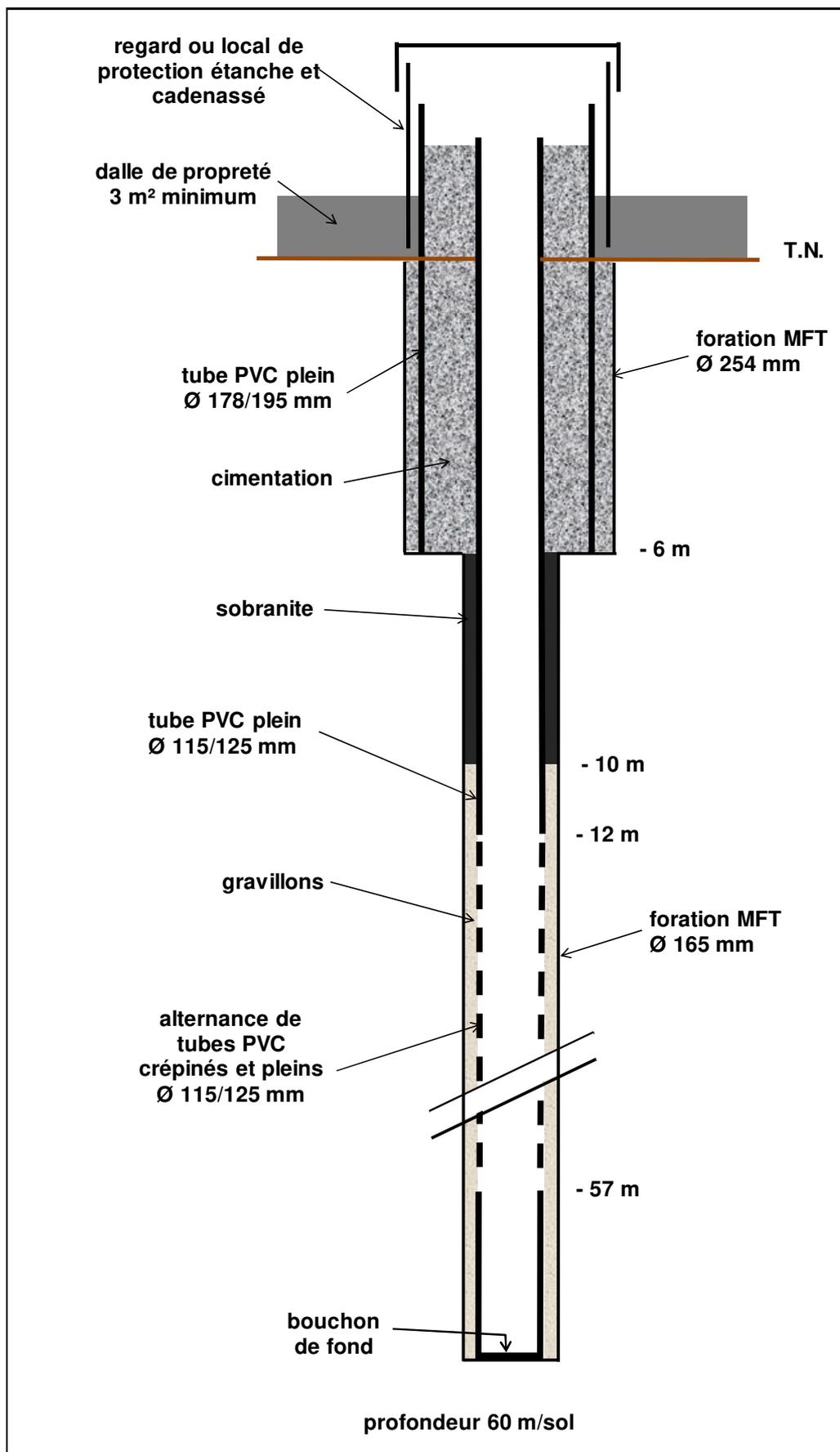
ANNEXE 4 : COUPE DU FORAGE

ANNEXE 4-1 : COUPE ACTUELLE DU FORAGE



Réalisation : Entreprise CONTANT - Lubersac (19) - du 29/04 au 06/05/2021

ANNEXE 4-2 : COUPE PREVISIONNELLE DU FORAGE DEFINITIF



ANNEXE 5 : PLAN DES ABORDS DU PROJET
sur plan parcellaire et photo aérienne au 1/5000 (fond Géoportail)

